

# AIR LIQUIDE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40.047.675 DINARS

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

RNE 002412 B - MF 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804 90

## CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2020

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le vendredi 26 Juin 2020, respectivement à 10 heures et 11 heures , Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

### Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Renouvellement de mandat du Co-commissaire aux comptes
- Reconduction du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital de 889.925 Dinars par attribution gratuite de 35.597 actions nouvelles au nominal de 25 Dinars chacune,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## (PROJET) RESOLUTIONS AGO

### PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2019),*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 9 532 861,163 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2019.

### DEUXIEME RESOLUTION

*(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2019).*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés.

### TROISIEME RESOLUTION

*(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales).*

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

### QUATRIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat et fixation du dividende).*

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	9 532 861,163
Résultats reportés	432 684,427
<b>Total à répartir</b>	<b>9 965 545,590</b>
<b>Répartition</b>	
Réserves légales	235 572,500
<b>Sous-total 1</b>	<b>9 729 973,090</b>
<b>Sous-total 2</b>	<b>9 729 973,090</b>
Réserve pour réinvestissement	-889 925,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-8 470 048,090
Dividendes	0,000
<b>Solde</b>	<b>0,000</b>

#### CINQUIEME RESOLUTION

*(Approbation de la cooptation d'Administrateurs)*

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Philippe Martinez en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Cutayar pour le restant de son mandat.

#### SIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez.

Les mandats de la Banque de Tunisie et de Monsieur Philippe Martinez prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2021.

#### SEPTIEME RESOLUTION

*(Renouvellement de mandat du co-commissaire aux comptes).*

L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la Société Mourad Guellaty et associé représentée par Monsieur Walid Moussa en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 3 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

#### HUITIEME RESOLUTION

*(Reconduction du montant des jetons de présence)*

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

#### NEUVIEME RESOLUTION

*(Pouvoir).*

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

## PROJET RÉSOLUTIONS AGE

### PREMIERE RESOLUTION

*(Augmentation de capital par incorporation de réserves)*

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 40 047 675 DT à 40 937 600DT par incorporation de 889 925 DT des réserves exonérées après approbation des comptes au 31 décembre 2019.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 35 597 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quarante-cinq (45) actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2020.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quarante-deux (42) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour effectuer les formalités pratiques et constater la réalisation définitive de l'augmentation.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Président du Conseil d'Administration le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques desdites augmentations.

### DEUXIEME RESOLUTION

*(Modification corrélative des statuts)*

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

<b>Ancien texte</b>	<b>Nouveau texte</b>
Le Capital Social est fixé à 40 047 675 DT DT divisé en 1 601 907 actions de 25 chacune	Le Capital Social est fixé à 40 937 600 divisé en 1 637 504 actions de 25 Dinars Dinars chacune

### TROISIEME RESOLUTION

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.